



AELO

N° RNA : W662004607

10, rue du Capcir

Téléphone : 04.30.44.83.04

66280 Saleilles

Mail : contact@aelo.info

SIRET : 52285387800026

COMMUNE DE CORBAS

Place Charles Jocteur

69960 CORBAS

**A l'attention du service RH – Formation**

Saleilles, le 10/09/2024

Madame, Monsieur le Maire,

Nous venons de recevoir une demande de participation de **Mme Sandra GAUSSUIN PISKULA**, élue de votre commune, à la formation que l'AELO organise à **LA GRANDE MOTTE le 28/09/2024**.

#### **Perfectionnez votre communication écrite**

Cette demande d'inscription vaut demande de formation et mandat d'accomplir toutes formalités et démarches auprès de votre collectivité pour les droits à la formation individuelle que les élus tiennent des dispositions des articles L 2123-12 et suivants du CGCT.

Nous vous précisons que l'AELO bénéficie d'un agrément d'organisme de formation d'élus locaux délivré par le ministère de l'intérieur.

En conséquence, nous vous prions de trouver ci-joint :

- La demande de formation signée par l' élu (et valant mandat en notre faveur)
- Le programme de la formation
- Une convention à passer entre votre collectivité et l'AELO

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner cette convention signée le plus rapidement possible et avant le début de la formation (ou si vous préférez un bon de commande).

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul LEFEBVRE

Président AELO

## CONVENTION DE FORMATION POUR ÉLUS

Bénéficiaire :

Nom : GAUSSUIN PISKULA

Prénom : Sandra

COMMUNE DE CORBAS

Place Charles Jocteur

69960 CORBAS

Entre les soussignés :

Nom de la collectivité : COMMUNE DE CORBAS

Représentée par son Maire en exercice  
ET

L'AELO, association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréé pour la formation des élus locaux par le ministre de l'Intérieur en date du 20 juillet 2023, dont le siège social se situe 10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES  
Il est conclu ce qui suit, dans le cadre des dispositions des articles L 2123-12 et suivants du CGCT

### Article 1 :

L'AELO organise une formation destinée aux élus locaux intitulée :

#### **Perfectionnez votre communication écrite**

### Article 2 :

La formation a lieu à **LA GRANDE-MOTTE le 28/09/2024**

### Article 3 :

En contrepartie de cette formation dont il sera justifié la participation effective de l' élu concerné, la collectivité s'engage à payer le montant suivant :

**Prix formation : 700 euros TTC** (Facturation nette de TVA suivant l'Article 261-4-4a du CGI)

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas compris et seront remboursés directement à l' élu par la collectivité.

### Article 4 :

A réception de la facture et de la feuille de présence signée, la collectivité s'engage à payer la facture dans le délai de 30 (trente) jours.

### Article 5 :

En cas de désistement de l' élu notifié à l'AELO au moins 8 (huit) jours avant la formation, la collectivité ne sera pas facturée. Dans le cas contraire, le montant de la formation sera dû en totalité.

### Article 6 :

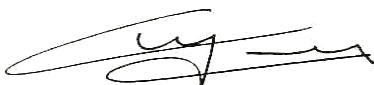
La présente convention prend effet à compter de sa signature par le représentant de la collectivité et pour la durée mentionnée à l'article 2.

## **EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER SIGNÉ**

Fait à Saleilles,  
Le 10/09/2024  
Pour l'Aélo, Le président,  
Jean-Paul LEFEBVRE

Fait à \_\_\_\_\_,  
Le \_\_\_\_\_  
Pour la collectivité, Le Maire

(Signature et sceau)



  
**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des  
collectivités locales**

## DECISION

La ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1221-1, L. 2123-16, L. 3123-14 et L. 4135-14 ainsi que ses articles R. 1221-12 et suivants ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément déposée par l'« ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LOCAUX D'OPPOSITION (AELO) » aux fins de dispenser de la formation aux élus locaux ;

Vu l'avis du conseil national de la formation des élus locaux en date du 27 juin 2023 ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** L'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux, en application des dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, **est renouvelé**, pour une durée de quatre ans à compter de la date de notification, à l'« ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LOCAUX D'OPPOSITION (AELO) », sise 10, rue du Capcir – 66 280 SALEILLES.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'organisme mentionné à l'article 1<sup>er</sup> par le préfet des Pyrénées-Orientales.

**Article 3 :** La directrice générale des collectivités locales et le préfet des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 20 JUIL. 2023

Pour la ministre et par délégation  
La directrice générale  
des collectivités locales



**Cécile RAQUIN**

# Devis D2400139

10 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240913-VILLE\_2024DC218-AU



## Émetteur

Société : Association nationale des Élus Locaux d'Opposition  
Adresse : 10, rue du Capcir  
66280 Saleilles  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 52285387800026  
Code d'activité : 9499Z  
Numéro de TVA : FR60522853878  
Numéro de téléphone : 0430448304  
Adresse email : contact@aelo.info  
Site internet : https://aelo.info/

## Destinataire

Société : Commune de CORBAS  
Adresse : Place Charles Jocteur  
69960 CORBAS  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 21690273400013  
Code d'activité : 8411Z  
Numéro de TVA : FR10216902734

Date de la formation : 28/09/2024

Lieu de la formation : LA GRANDE MOTTE

Durée de la formation : 08H

Prise en charge DIFE : 0.00

Personne(s) formée(s) : Mme Sandra GAUSSUIN PISKULA

Intervenants: M Stéphane PIRAUD

## Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Service	Formation: Perfectionnez votre communication écrite	700,00 €	1	700,00 €

TVA non applicable, art. 261-4-4a du CGI

**Total** 700,00 €

## Conditions

Conditions de règlement : À réception

Mode de règlement : Virement bancaire

Intérêts de retard : Nos factures sont payables à réception et dans un délai maximum de 30 jours conformément à l'article R 2192-10 CCP. A défaut de paiement dans ce délai, il sera réclamé le paiement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40 euros conformément aux articles R 2192-31 et suivants du CCP.

Validité du devis : 15 jours

Notes :

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1660 7000 0098 1218 9956 981

BIC/SWIFT : CCBPFRPPPPG

## Bon pour accord

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature et cachet

Qualité de signataire

## Perfectionner votre communication écrite

Public visé	Conseillers municipaux d'opposition
Métiers ou fonctions concernés	
Durée d'activité professionnelle minimale	
Niveau minimum	Aucun
Prérequis	Aucun

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Mieux saisir les enjeux liés à la communication dans l'exercice de son mandat, améliorer sa visibilité en tant qu'élu minoritaire

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître leurs droits en matière de tribune d'expression politique
- Élaborer leurs propres éléments de langage
- Rédiger une tribune dans un style percutant
- Concevoir un plan de communication

### CONTENUS DE LA FORMATION

#### Problématique et objectifs

#### Partie I : introduction à la communication

#### Partie II : la tribune d'expression politique

#### Partie III : construire sa stratégie

- Le plan de communication
- Les éléments de langage
- Affûter son écriture / notions de titraille
  
- Communication imprimée / numérique

#### Partie IV : Atelier d'écriture

- Analyse de la production des stagiaires
- Conseils et recommandations

#### Partie V : Temps d'échange

## MOYENS ET SUPPORTS MIS EN OEUVRE

Support de présentation

## MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Approche pédagogique de la communication
- Exemples concrets
- Ateliers d'écriture

## EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Vous bénéficierez d'une évaluation de vos acquis en fin de formation et une attestation de suivi de formation vous sera délivrée.

## QUALITÉ DU-DE LA FORMATEUR-TRICE

Cette formation est animée par un formateur expert dans la communication des élus qui vous permettra de mieux saisir les enjeux liés à la communication dans l'exercice de votre mandat tout en améliorant votre visibilité en tant qu'élus minoritaires.

## MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée de la formation	6 H
Dates de la formation	Toutes dates
Horaires de la formation	Variables
Lieu de la formation	En ligne / Présentiel
Organisation	AELO
Nombre de stagiaires	5 à 12

# Bulletin d'inscription

Demande de formation d'élus locaux par application des articles L2123-12 et suivants du CGCT

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240913-VILLE\_2024DC218-AU

ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉLUS  
LOCAUX  
D'OPPOSITION

Association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Agrément du Ministère de la cohésion et des relations avec les collectivités territoriales du 20 juillet 2023

Les tarifs appliqués pour la formation sont fonction de la strate démographique de la collectivité. Ces frais sont à la charge de votre collectivité. Ils sont obligatoires et **notre organisme étant agréé, votre commune ou votre communauté de communes ne peut s'y soustraire.**

Nous nous chargeons de toutes les formalités concernant ce paiement.

Vous n'aurez aucun frais à votre charge.

Je souhaite m'inscrire à la formation :

Perfectionnez votre communication écrite  
Samedi 28 septembre 2024  
à LA GRANDE - MOTTE

Nom : GAUSSUIN-PISKULA

Prénom : Sandra

Inscription en qualité de : **Conseiller municipal** ou ~~Conseiller Communautaire~~  
(Rayer la mention inutile)

Collectivité (Mairie ou Communauté de Communes) : CORBAS (69960)

Mail Collectivité (Mairie ou Communauté de Communes) **impératif** : isabelle.charpentier@ville-corbas.fr

Nom du Maire ou du Président(e) de la communauté de Communes : VIOLLET Alain

Adresse de la collectivité : Place Charles Jocteur 69960 CORBAS

Nombre d'habitants : 10932

Tel personnel : 0661108118

Mail personnel : sgaussuin.piskula@gmail.com

Êtes-vous en situation de handicap ?  OUI  NON

Signature de l'élu :

« Je soussigné *Sandra Piskula* donne mandat express et irrévocable à l'Aélo pour effectuer toutes les démarches de demande de formation auprès de la collectivité ci-dessus indiquée et lui donne mandat pour se faire verser directement, en mes lieux et place, les frais d'enseignement et de restauration dont le remboursement est mis à la charge de la collectivité par l'article L 2123-14 du code général des collectivités territoriales et qui seront facturés à celle-ci par l'Aélo qui est, par ce mandat, subrogée dans mes droits »

## Tarifs appliqués pour la formation (Facturation nette de tva, Article 261a-4-4 du CGI) :

### Pour 3H de formation:

- Collectivités < 3500 habitants : 200 euros
- Collectivités < 10000 habitants : 300 euros
- Collectivités < 20000 habitants : 350 euros
- Collectivités < 50000 habitants : 450 euros
- Collectivités > 50001 habitants : 700 euros

### Pour 06 ou 08H de formation:

- Collectivités < 3500 habitants : 400 euros
- Collectivités < 10000 habitants : 600 euros
- Collectivités < 20000 habitants : 700 euros
- Collectivités < 50000 habitants : 900 euros
- Collectivités > 50001 habitants : 1400 euros

10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES  
contact@aélo.info – 04.30.44.83.04 – www.aélo.info

Siret : 522 853 878 00026 – RNA W662004607